



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
de La Savoie

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Saint Alban Laysse, le 18/12/2023

Groupement Gestion des Risques
Dossier suivi par : Ltn C. LE BOULANGER

CSA ALBERTVILLE PLENIERE

**RAPPORT DE VISITE N°15
en date du 22/02/2024**

REFERENCES	
Visite :	Visite périodique du 19/12/2023
N° d'urbanisme:	Néant
Date de visite antérieure :	05/02/2020
N° de l'établissement :	094E0015

DESIGNATION	
Commune :	CREST-VOLAND
Activité / Raison sociale :	CVL LA GRANDE OURSE
Adresse :	CHEF-LIEU
Propriétaire :	JEUNESSE ET TOURISME
Exploitant :	M. MOURNE
N° de téléphone :	04.79.31.60.78

CLASSEMENT				
Calcul de l'effectif	PUBLIC :	95	Dont hébergement :	95
	PERSONNEL :	4	TYPES :	Rh, N
	TOTAL :	99	CATEGORIE :	4°

Personnes présentes, membres du groupe de visite	Autres personnes présentes
<ul style="list-style-type: none"> - M. RAMBAUD, Maire de la commune - Ltn C. LE BOULANGER, préventionniste 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Sébastien MOURNE, Gérant - M. RECHON- REGUET, Directeur SCS Techniques - M. PINTO Yoann, responsable technique de l'établissement



RAPPORT-094E0015-VP-20231219

X. DECISION DE LA COMMISSION :

La commission, après avoir pris connaissance du rapport de visite qui lui a été présenté, émet un avis **favorable** à la poursuite de l'activité de l'établissement sur la commune de CREST-VOLAND.

Il appartient au maire de la commune de transmettre ce procès-verbal au propriétaire ou à l'exploitant.
Il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de satisfaire au plus tôt aux prescriptions du présent rapport.

Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les **3 ans** par la commission de sécurité.

Il appartiendra au maire de demander la visite auprès du secrétariat de la commission, au terme de ce délai.

Le sous-préfet
Pour le sous-préfet
La secrétaire générale
Christelle PLA